- Télétransmis en Préfecture le :
- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : 03 DEC. 2024

Feuillet N° 57

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 3/12/2024 **N°** D2024-62

Nomenclature : 7-5

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : Aides de HBA en faveur des projets locatifs : attribution des subventions 2024 pour 3 projets communaux et 1 projet d'initiative communale

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 8 octobre 2024, validant **« le règlement des aides de Haut-Bugey Agglomération en faveur des projets locatifs »** et donnant au Président délégation de **« signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ou se rapportant au dispositif d'attribution des aides susvisé »** à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la Commission politique de la ville habitat et gens du voyage en date du 18 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 28 novembre 2024,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du règlement des aides de Haut-Bugey Agglomération en faveur des projets locatifs à :

- la Commune d'Échallon pour son projet de réhabilitation de la Cure en un habitat inclusif dédié aux personnes âgées (place Charles Blétel à Échallon) pour un montant de 100 000 €.
- la Commune de Bellignat pour son projet de réhabilitation d'un appartement vacant (T3 au 1er étage) situé au-dessus de la police municipale 1 Avenue d'Oyonnax à Bellignat pour un montant de 5 560,90 €.

Feuillet N° 58

- la Commune de Nurieux-Volognat pour son projet de transformation d'un local associatif en logement d'urgence pour les femmes victimes de violences (4 chemin de Tréboyant à Volognat) pour un montant de 12 200 €.
- La SCI DELEST représentée par M Philippe Cellupica pour son projet d'acquisition, de réhabilitation et de mise en location (conventionnée Loc 2) de 6 logements situés 16-18-20 rue du Cardinal Aleman et 35 rue du Général Andréa à Arbent pour un montant de 68 420€.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
CS 80502
F - 01117
OYONNAX
CEDEX

Le Président,

Michel MOURLEVAT